



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMOR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION  
DES INCIDENCES NATURA 2000**  
(Art R414-23 code de l'environnement)



**Notice d'information**

En application du droit européen, le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 a défini les activités soumises à évaluation d'incidences lors qu'elles se situaient sur des sites Natura 2000. Ce décret est complété par des arrêtés préfectoraux : arrêté de la Préfecture de Région et arrêté de la Préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour savoir si votre projet a lieu sur un site Natura 2000 ou à proximité,

**Sur le site de la DREAL :**

[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature\\_Paysage.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map)

Dans légende, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Nature et biodiversité » et décochez les autres zones protégées. Vous pouvez choisir comme fond de carte : l'IGN ou l'orthophoto (à partir de 1/25000<sup>ème</sup>) selon l'échelle que vous choisirez. Vous pouvez zoomer sur la carte en choisissant la commune.

**Sur le site du Géoportail :**

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>

Dans catalogue, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Sites protégés ». Vous pouvez choisir comme fond de carte entre l'IGN et la photographie aérienne.

**1° Description du projet**

Pour réaliser la cartographie, aidez-vous de ces sites internet.

**2° Description du ou des sites Natura 2000 concernés**

Pour cette partie, aidez-vous des sites internet présentés ci-dessus. Il est également préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000,

**Sur le site de la DREAL :**

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>

La légende de la carte vous indique si le site a été désigné Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (1979) en Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou au titre de la Directive Habitats (1992) en Zone spéciale de conservation (ZSC).

*Pour information, ZPS + ZSC = Réseau européen Natura 2000*

Sur la carte, vous pouvez accéder à la fiche correspondante au site Natura 2000 en cliquant dessus. Vous pourrez sur cette fiche télécharger le document d'objectifs du site (diagnostic et préconisations), trouver le nom de l'opérateur Natura 2000 lorsqu'il a été désigné.

**Sur le site national Réseau Natura 2000 :**

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/53/bretagne>

Des informations sur les habitats et espèces

**3° Analyse des éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces**

Pour remplir cette partie, il est préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés. Veuillez trouver un exemple de tableau rempli sur les pages suivantes.

**Contacts opérateurs Natura 2000 du département des Côtes-d'Armor**

<b>Dépt</b>	<b>N° SIC</b>	<b>N° ZPS</b>	<b>Dénomination du site</b>	<b>OPERATEUR</b>	<b>Adresse / contact</b>
22, 56, 29	FR5300003		Complexe de l'est des Montagnes Noires		
22	FR5300007		Têtes des bassins versant du Blavet et de l'Hyères	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Pôle de Callac – Parc d'activité de Kerguinou – 22160 Callac – Tel. 02 96 45 90 29
22	FR5300008		Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz, Coat an Hay	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
22	FR5300009		Côte de granit rose - Sept Iles	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
22	FR5300010	FR5310011	Côte de granit rose - Sept Iles		
22	FR5300011	FR5310070	Trégor Goëlo	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	11, rue de la Trinité – 22200 GUINGAMP - Tel. 02 96 13 59 59
22	FR5300012	FR5310095	Trégor Goëlo		
22	FR5300011		Cap d'Erquy, Cap Fréhel	Syndicat mixte – Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel	Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON - Tel. 02 96 41 50 83
22	FR5300012		Cap d'Erquy, Cap Fréhel		
22, 35	FR5300012		Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint Malo et Dinard		
22, 35	FR5300012	FR5310052	Iles de la Colombière, de la Nellière et des haches		
22, 35	FR5300061		Estuaire de la Rance, Ilôts Notre Dame et Chevret	Dinan Agglomération	8, boulevard Simone Veil - CS 56 357 - 22106 DINAN Cedex – Tél : 02 96 87 14 14
22, 35	FR5300061	FR5312002	Estuaire de la Rance, Ilôts Notre Dame et Chevret		
22, 56	FR5300035		Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Lisuis, gorge du Daoulas	Communauté de communes du Kreiz Breiz	BP 34 – 6 rue Joseph Pennec – 22110 ROSTRENEN – Tel. 02 96 29 18 18
22	FR5300036		La Poterie	Lamballe Terre et Mer	41, rue Saint-Martin - 22404 LAMBALLE Cedex - Tel. 02 96 50 13 76
22	FR5300037		Forêt de Lorges, Landes de Lanfains, cimes de Kerchouan	Saint Briec Armor Agglomération	5, rue du 71 <sup>ème</sup> RI - 22000 SAINT BRIEUC – Tél. 02 96 77 20 54
22	FR5300062		Etang du Moulin Neuf	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
22	FR5300066	FR5310050	Baie de Saint Briec – Est	Saint Briec Armor Agglomération	5, rue du 71 <sup>ème</sup> RI - 22000 SAINT BRIEUC – Tél. 02 96 77 20 54
22	FR5300066	FR5310050	Baie de Saint-Briec – Est		

## Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice ci-avant qui vous apportera des liens internet et contacts pour faciliter votre démarche.

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet, en fonction des informations dont il dispose et **à joindre au dossier déposé en Préfecture**. Ce formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur le site natura 2000.

Si une incidence non négligeable est possible, **une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite**.

Coordonnées du service instructeur :

DDTM des Côtes-d'Armor  
1, rue du Parc  
BP 2256  
22022 ST BRIEUC Cedex 1

### **Coordonnées du porteur de projet**

Nom (personne physique ou morale) : Conseil Départemental des Côtes-d'Armor

Adresse : 9, Place du Général de Gaulle - 22000 SAINT-BRIEUC

.....

.....

Téléphone : 02 96 69 69 22 Fax. : .....

Courriel : contact@cotesdarmor.fr

Nom du projet : restauration des murs des terrasses des jardins de La Roche-Jagu

# ETAPE 1 Mon projet et NATURA 2000

## 1 - Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément de ce formulaire.

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc...).

Démontage et remontage à l'identique des murs de soutènement en pierres sèches des terrasses des jardins du domaine de La Roche Jagu.....

.....

### b. Localisation et cartographie

Joindre une **carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitives, chantier, accès) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).**

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : PLOËZAL..... N° Département : 22.  
Lieu-dit : Domaine Départemental de La Roche Jagu.....

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : FR.5300010.(ZSC).....

n° de site(s) : FR.5310070.(ZPS).....

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

A ..... (m ou km) du site FR.....

A ..... (m ou km) du site FR .....

...

### c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ..... (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

· temporaire (ex : phase chantier)

< 100 m2

de 1 000 a < 10 000 m2 (1 ha)

de 100 a < 1 000 m2

> 10 000 m2 (> 1 ha)

· permanente :

< 100 m2

de 1 000 a < 10 000 m2 (1 ha)

de 100 a < 1 000 m2

> 10 000 m2 (> 1 ha)

Surface totale :

< 100 m2

de 1 000 a < 10 000 m2 (1 ha)

de 100 a < 1 000 m2

> 10 000 m2 (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacte) : ..... (m.)

3- Nombre de participants : .....

Nombre de spectateurs : .....

4- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.).

Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les installations chantier sont prévues sur les parking du domaine, hors zone Natura 2000..

Un stockage ponctuel de pierres issues du démontage des murs ou d'un apport complémentaire (limité) pourra avoir lieu sur la zone chantier, avant remontage des maçonneries.

#### d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention:

1- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

2- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

de 1 an a < 5 ans si fragmentation de l'intervention

1 mois a < 1 an si intervention continue

permanent

3- Période ou date précise si connue : .....

(de tel mois a tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Automne

Ete

Hiver

4- Fréquence :

unique

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

#### e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation génère des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Un débroussaillage des murs et de leurs abords devra être réalisés avant intervention.. Celui-ci s'inscrit toutefois en partie dans la gestion courante du domaine encadrée par un plan de gestion mis en place dans le cadre du label Eco Jardin (parc labellisé depuis 2016).

Les accès chantiers seront limités compte tenu de la nature des ouvrages et du mode d'intervention (démontage / remontage manuel de murs de pierre sèche). L'apport ponctuel des matériaux se fera par les chemins existants du domaine.

#### f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : ..... (en TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € a < 100 000 €

de 5 000 a < 20 000 €

> a 100 000 €

## 2 - Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
- .....
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences .....

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

Compte tenu de la livraison très ponctuelle de matériaux (apport de pierres complémentaires) et de l'emploi limité d'outils mécaniques (démontage et remontage essentiellement manuel), la zone d'influence considérée correspond à l'emprise stricte du chantier au niveau des trois murs concernés, y compris l'emprise des échafaudages et du stockage des pierres sur la zone chantier: .....

### Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose t'elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non.** Vous pouvez passer à la partie « **Conclusions générales** »
- Oui.** Il est nécessaire de **compléter les parties suivantes**

## ETAPE 2

### Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

#### 1- État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

##### 2-1-1- USAGES des espaces terrestres ou marins :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) : .....
- Chasse
- Pêche

- Conchyliculture
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Sylviculture
- Plage / Dune
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Construite (ex : parking) : .....
- Non naturelle (ex : dépôt) : .....
- Autre (préciser l'usage) : Jardin remarquable / lieu culturel ouvert au public
- Aucun

**Commentaires :**

Les terrains concernés correspondent aux jardins proches du château, identifiés dans le plan de gestion comme "périphérie du château et terrasses". Il s'agit d'un espace très anthropisé et fortement fréquenté par les visiteurs.  
Seul le mur ouest du château, également concerné par l'opération, se trouve en lisière d'un boisement d'intérêt communautaire.

**2-1-2 - MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

**Définitions :**

Le **Document d'Objectifs (DOCOB)** définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

**Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

**Habitat naturel d'intérêt communautaire :**

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

**Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :**

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signale par un \* dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

**État de conservation :**

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

TABLEAU MILIEUX NATURELS, PRESENTS SUR LA ZONE D'INFLUENCE :

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse		
	Pelouse semi-boisée		
	Lande		
	Autre :.....		
Milieux forestiers	Forêt de résineux		
	Forêt de feuillus	X	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus
	Forêt mixte		
	Plantation		
	Autre :.....		
Milieux rocheux	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Grotte		
	Éboulis		
	Bloc		
	Autre :.....		
Zones humides	Fosse		
	Cours d'eau		
	Étang		
	Tourbière		
	Gravière		
	Prairie humide		
	Autre :.....		
Milieux littoraux et marins	Falaise et récif		
	Grotte		
	Herbier		
	Plage et banc de sable		
	Dune		
	Vasière		
	Lagune		
	Autre :.....		
Autre type de milieu	Tunnel		
	Autre :.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE, PRESENTES SUR LA ZONES D'INFLUENCE : Pas d'espèce identifiée

GROUPES D'Espèces	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			

<b>Mammifères marins</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>			
<b>Oiseaux</b>			
			9120
<b>Plantes</b>			
<b>Poissons</b>			

## 2- Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d'activités avec exemples.

*Exemples : retournement de prairie, manifestation, sentier de randonnée, construction.....*

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

Les études menées sur le parc, notamment dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion et la labellisation EcoJardin, n'ont pas identifiés les murs des terrasses comme des lieux d'habitat d'espèces protégées. Leur configuration (pierres sèches) offre toutefois un habitat potentiel du fait des nombreuses anfractuosités. La reconstruction à l'identique reproduira cet habitat. L'échelle des murs concernés par l'opération est toutefois très mineure à l'échelle de l'ensemble des murs des terrasses, à l'échelle du réservoir de biodiversité que constitue le parc dans son ensemble et plus encore à l'échelle du site Natura 2000.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

Pas d'impact identifié - report possible des espèces vers les autres murs non impactés et vers l'ensemble du parc

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Réversible

Irréversible

Pas d'impact identifié - report possible des espèces vers les autres murs non impactés et vers l'ensemble du parc

.....  
.....  
.....

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés :

Non

Oui

A préciser : .....  
.....  
.....

## Conclusions ETAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

**Non**. Vous pouvez passer à la partie « **Conclusions générales** »

**Oui** . Il est nécessaire de **compléter la partie suivante**

## ETAPE 3

**Mesures prises pour atténuer ou supprimer  
les incidences potentielles identifiées  
(dégradation, perturbation ...)**

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives...)

- Exposé argumenté des mesures :

.....  
Nota : en dépit de l'absence d'incidences identifiées, des mesures d'atténuations seront prises pour préserver la biodiversité ordinaire du parc, en cohérence avec les objectifs portés par le Département pour la gestion du domaine de La Roche Jagu. Ces mesures sont détaillées dans la notice jointe.  
.....  
.....  
.....

## Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le (les) site(s) Natura 2000.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

**Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des incidences pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières.

Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Cachet :

### Nb : Rappel des pièces à joindre

#### - Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

#### - Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence), si jugées nécessaires.

